

**Compte Rendu Mensuel de la réunion des
délégués du personnel du 16 Février 2011**

I. PARTICIPANTS

Direction : S.BERNARD, L.NEVEUX

Délégués FO : P.BRUX, B.GODIER, F.FUSTE, D.CASTAING, E.MASSE, Y.SAINT LAURENT

II. EMPLOI

Évolution de l'emploi sur le site

Au 31/01/2011	Affectés à Gimont	A Cornebarrieu	A Toulouse	En déplacement	Total
Cadres	2				2
Dont CDD					
ETAM	41			4	45
Dont CDD	(dont 1 ALD)				
Ouvriers	62			1	63
Dont CDD					
Alternance	2				2
Intérimaires	39			1	40
Total	146	0	0	6	152

Prestataires de services, divers,... Ces prestations ont gérées par un cahier des charges indépendamment de l'effectif mis en œuvre pour assurer l'activité

Réponse Direction :

«SOFLOG , SECURITAS, TFN, AVENA NCE, STTS, BE (ALEMA).»

Au vue des plans de recrutement massif annoncés dans le secteur aéronautique (Airbus, Liebherr, ...), avez-vous mesuré un risque de fuite de personnel, intérimaires et salariés ?

Réponse Direction :

«Aucune démission relevée à aujourd'hui. Airbus a en effet annoncé un plan d'embauche de 700 personnes en France représentant un volume global comprenant la formation en composite, les ingénieurs et techniciens... en préparation de l'A350 (marché interne Airbus). La direction souhaite respecter l'engagement moral de prévenir les intérimaires de la suite donnée à leur contrat 4 semaines avant l'échéance.»

Des salariés intérimaires terminent leurs contrats prochainement, avez-vous prévu d'ouvrir les portes de l'embauche ?

Réponse Direction :

«Les possibilités d'embauche existent, elles seront traitées au cas par cas en fonction des besoins en personnel et de l'implication des personnes. Latécoère souhaite garder la souplesse de rotation des intérimaires. Il n'y a pas de formation CQPM en cours.»

Le personnel intérimaire en provenance de Périole venu renforcer la chaîne F7X, souhaite bénéficier d'une vision de leur emploi au delà du 31 mars 2011.

Réponse Direction :

«La direction apprécie les aides des personnes en déplacement sur Gimont. Les contrats des intérimaires venus en renforcement ont été fixés à 3 mois. Il est trop tôt aujourd'hui pour avoir une vision au-delà. Un point sera fait fin février.»

Considération FO

FO sera vigilant quant au recours massif d'intérimaires au détriment de l'embauche en CDD. Privilégions les emplois pérennes dans le but de maintenir le niveau de compétence.

Certains personnels intérimaires en activité travaillent sans avoir signé de contrat de travail et ne sont pas avertis du renouvellement de leur contrat. Nous vous demandons de mettre fin à cette situation.

Réponse Direction :

«Latécoère a conclu des contrats avec les sociétés d'intérim. Les intérimaires n'ayant pas de contrat doivent se rapprocher de leurs agences et exiger un contrat de travail en bonne et due forme.»

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées en Décembre

Décembre 2010	Heures
Assemblage 470 (Improductif)	A confirmer
Assemblage 471 (Productif)	12 305
Contrôle 557	1 414

Quelle est l'évolution des plans de charges depuis la dernière réunion DP ?

CHANTIER Plan de charge	Nbre d'avions	
	Année	Nombre
A340	2011	0 (inchangé) 3 non confirmés à ce jour sur 2011
	2012	23
A380	2012	34
	2013	39
	2014	4
A350	2011	4
	2012	12
	2013	30
F900	2011	2
F7X	2011	42
	2012	42
	2013	42
B777	2011	18
	2012	18
	2013	17

A350 démarrage ? Premiers outillages ? Premiers copeaux ?

Réponse Direction :

«Les premiers outillages arriveront mi février. Les premiers copeaux sortiront en mai 2011. La future équipe de l'A350 sera constituée de personnel LATECOERE et intérimaires à quantifier.»

F900 : Fin de chantier ?

Réponse Direction :

«Il reste actuellement 4 personnes. STTS est en phase de finir les rattrapages peinture. Le chantier devrait s'arrêter définitivement fin février, début mars au plus tard.»

IV. EQUIPE 3 X 8 CHANTIER F7X

Sous quel délai le travail en 3x8 permettra-t-il un retour au planning initial ?

Réponse Direction :

«Le planning de rattrapage initial prévoyait une fin des équipes 3x8 mi-avril. Le planning a été tenu sur les premières semaines. Un point sera fait fin février.»

V. CHAINE B777

Qu'en est-il du manque de personnel sur ce chantier ?

Réponse Direction :

«Suite au départ de 3 intérimaires, il manque effectivement du personnel sur cette chaîne.»

Un planning de transfert du personnel F900 a-t-il été réalisé ?

A ce jour, la mobilité de personnel entre le B777 et le F900 est une organisation qui n'est pas efficiente et ne permet pas de réaliser un training dans de bonnes conditions.

Réponse Direction :

«Les mutations de chaîne interviendront à chaque baisse d'activité sur le F900.»

Nous vous demandons d'installer une ligne téléphonique sur chaîne.

Réponse Direction :

«Téléphone : à traiter avec le chef d'équipe. Demande faite.»

VI. CONGES 2011

Quelles sont les dates de fermeture usine pour 2011 ?

Réponse Direction :

«La période de fermeture usine est fixée aux semaines 31 – 32 – 33.»

Que doit faire le personnel qui doit décaler ses congés.

Sous quelle forme doit-il-le faire ?

Avez-vous mis des personnels en astreinte durant cette période ?

Réponse Direction :

«Le personnel est invité à faire le nécessaire pour caler ses congés sur cette période.»

Un formulaire de demande de dérogation de congés sera-t-il remis aux salariés ?

A quelle date la direction adressera un retour aux salariés ?

Réponse Direction :

«Pas d'information à ce sujet pour l'instant.»

Au vue du plan de charge, des permanences sont-elles à l'étude ?

Si oui, quels sont les chantiers concernés ?

A quelle date le personnel sera-t-il informé ?

Réponse Direction :

«Il est trop tôt pour savoir si une permanence aura lieu.»

Considération FO

FO souhaite que les demandes de dérogation soient étudiées au plus vite afin de permettre aux salariés qui ont des obligations familiales ou autres puissent être libérées de cette contrainte.

VII. HEURES SUPPLEMENTAIRES

Pourquoi certaines maitrises ne permettent pas de réaliser les heures supplémentaires le matin ?

Exemple : de 6h à 7h comme cela s'est déjà pratiqué.

Réponse Direction :

«C'est une décision des ressources humaines. Les heures supplémentaires sont possibles en fin de journée, le vendredi après-midi ou le samedi.»

Pourquoi certaines maitrises ne permettent pas de récupérer les heures supplémentaires ?

Réponse Direction :

«Le choix doit être laissé aux salariés entre récupération et paiement.»

Le contingent d'heures supplémentaires a été fixé par accord collectif étendu à 175 heures par an. Combien de personnes ont-elles dépassé le quota ?

Réponse Direction :

«A ma connaissance, personne n'a atteint ce quota.»

VIII. PORTAIL ATELIER

Lors des déchargements de camion sur le parking, nous constatons que le portail reste longtemps ouvert. Cela incommode les salariés travaillant à proximité du portail et engendre une surconsommation d'énergie.

Réponse Direction :

«Ceci n'est pas une question DP. Ce sujet est à regarder avec SOFLOG. Etant donné qu'il s'agit d'un portail de grande dimension, il faut savoir l'ouvrir et le fermer à bon escient.»

Nous vous demandons de mettre en place un système d'ouverture télécommandé, à remettre au cariste.

Réponse Direction :

«Sujet à voir avec SOFLOG.»

IX. CET

Le personnel n'a pas reçu de fiche pour basculer les congés RTT 2010 vers les comptes CET. Qu'en est-il ?

Date limite de basculement ?

Réponse Direction :

«Les imprimés ont été adressés aux personnes concernées par courrier avec la fiche de paie de janvier. Date limite fixée du 07/02/2011.»

X. POLITIQUE SALARIALE

Le bilan financier 2010 permettra t-il de dégager les fonds nécessaires afin de permettre l'attribution des primes de participation et intéressement ?

Réponse Direction :

«Aucune information à ce sujet pour l'instant tant que les comptes de la société ne sont pas arrêtés, prévus fin février.»

Veillez nous adresser le bilan de transparence des Négociations Annuelles Obligatoires 2010 pour Latécoère SA.

Réponse Direction :

«Ce point est à voir entre les responsables des délégués syndicaux et M.VAIDIE.»

Considération FO

Lors de cette réunion les délégués du personnel FO se sont particulièrement attachés à suivre et à vérifier la bonne application des accords signés.

XI. BOQUETTE ATELIER

CLIMATISATION

L'installation de climatisation dans les « boquettes » BOEING, maintenance et STU était prévue dans les investissements 2011. Qu'en est-il aujourd'hui? Une date d'installation a-t-elle été convenue ?

Réponse Direction :

«Les budgets investissements 2011 ont été revus à la baisse suite à la baisse de cadences des portes Boeing 787 et n'ont pas encore été transmis aux différents services.»

Considération FO

FO restera vigilant à l'égalité de traitement entre les salariés en particulier concernant les conditions de travail.

XII. OUVERTURE / FERMETURE DES PORTES

Nous vous demandons de faire ouvrir par Securitas le plateau Boeing avant l'arrivée du personnel de façon à permettre l'accès à l'imprimante par l'ensemble des utilisateurs des « boquettes »

Réponse Direction :

«Un nouveau mode de fonctionnement sera mis en place. Les utilisateurs des bureaux auront leurs propres clés. Un double sera conservé au poste de garde.»

XIII. TELEPHONE

Les communications téléphoniques intersites par numéro courts fonctionnent très mal. Quelles actions menez-vous ?

Réponse Direction :

«Mr VRET (responsable informatique) est venu et connaît nos problèmes de téléphone. Des actions sont en cours sur le réseau notamment le basculement systématique des n° à 4 chiffres sur des n° entiers.»

XIV. LUNETTES

Deux salariés ont adressé, suite à la casse de lunettes de vue, une demande de prise en charge par l'assurance de Latécoère. Qu'en est-il ?

Réponse Direction :

«Ces 2 cas ont été portés à la connaissance des Ressources Humaines. En attente de décision.»

XV. SECURITAS

Pouvez-vous nous indiquer, quel est le rôle du gardien vis à vis du personnel ?

Réponse Direction :

«Son rôle est d'assurer la protection des biens et des personnes sur le site.»

Quel est le rôle du gardien pour la prestation cantine du soir ?

Réponse Direction :

«A ce jour, il doit ouvrir les portes du réfectoire et de la cuisine, et donner les plateaux et boissons commandés au préalable.»

Veillez rédiger une note de service définissant cette procédure

Réponse Direction :

«Ce point sera évoqué dans les nouvelles consignes au poste de garde spécifiques à Gimont.»

Quels sont les conséquences pour les salariés faisant l'objet d'un rapport rédigé par les agents ?

Réponse Direction :

«Traité au cas par cas par la hiérarchie en fonction de la gravité des faits.»

XVI. PRIME PANIER REPAS

Nous vous demandons le versement de la prime de panier-repas pour le personnel ayant travaillé durant la période de fermeture usine.

Réponse Direction :

«Cette prime sera versée sur la paie de février 2011.»

XVII. PARKING

Où en êtes-vous sur la réflexion du réaménagement du parking ?

Où en êtes-vous de la réflexion lancée le 6 janvier ?

Réponse Direction :

«Les problèmes semblent provisoirement être atténués avec le passage en 3x8.Des propositions sont à l'étude (reculer le talus pour libérer de la place (parking + zone logistique).»

XVIII. VESTIAIRE

Les vestiaires arrivent à saturation. Qu'allez-vous faire ?

Réponse Direction :

«Un inventaire a eu lieu mais peu de personnes y ont répondu. Nous allons poursuivre l'inventaire. Nous avons également récupérer quelques casiers supplémentaires. En cours.»

Considération FO

Les délégués FO rappellent que les vestiaires collectifs doivent être pourvus d'un nombre suffisant de sièges et d'armoires individuelles ininflammables. Ces armoires doivent permettre de suspendre deux vêtements de ville. Lorsque les vêtements de travail sont susceptibles d'être souillés de matières dangereuses, salissantes ou malodorantes, les armoires doivent comprendre un compartiment réservé à ces vêtements. Les armoires individuelles doivent être munies d'une serrure ou d'un cadenas

XIX. VETEMENT DE TRAVAIL

Avez-vous passé la commande de vêtements pour 2011 ?

Réponse Direction :

«Cette dotation est en cours de préparation.»

Qu'en est-il de vos réflexions au sujet du nettoyage des vêtements de travail ?

Réponse Direction :

«Il existe actuellement une réflexion pour mettre en place une prestation de lavage.»

Notre mission de délégués du personnel

Représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part des réclamations individuelles ou collectives concernant l'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective et éventuels accords d'entreprise, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité).

Les délégués du personnel remplissent cette mission lors de réunions mensuelles avec l'employeur.

Les délégués FO invitent tous les salariés à venir à notre rencontre.

Nous porterons vos questions et vous apporterons les réponses dans les meilleurs délais.